



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/45/PV.75 20 mai 1991

FRANCAIS

Quarante-cinquième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 75e SEANCE

Tenue au Siège, à New York, le lundi 13 mai 1991, à 10 h 30

Président :

M. PEERTHUM (Vice-Président) (Maurice)

Barême des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) [125] (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale et répartition des points de l'ordre du jour : demande d'inscription d'une question additionnelle soumise par le Secrétaire général [8] (suite)

Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe : projet de résolution [86] (suite)

1 . . .

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les <u>Documents officiels de l'Assemblée générale</u>.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, <u>dans un délai d'une semaine</u>, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [117] (suite)

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Lettre du Ghana
- c) Lettre du Luxembourg
- d) Lettre du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède
- e) Projet de résolution

Programme de travail

En l'absence du Président, M. Peerthum (Maurice), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 55.

POINT 125 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ARTICLE 19 DE LA CHARTE) (A/45/1004/Add.1)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Avant d'examiner le premier point de notre ordre du jour de ce matin, je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/45/1004/Add.l, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général m'informant que le Bénin a effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de ses arriérés en deçà du seuil visé à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale preud dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA QUARANTE-CINQUIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET REPARTITION DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR : DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION ADDITIONNELLE SOUMISE FAR LE SECRETAIRE GENERAL (A/45/241 et Add.1)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : A cet égard, une note et un rapport du Secrétaire général ont été distribués en tant que documents A/45/241 et A/45/241/Add.1. Dans sa note, le Secrétaire général demande, conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle qui présente un caractère d'importance et d'urgence, intitulée "Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental". Etant donné la nature de cette question, le Secrétaire général demande en outre de la renvoyer à la Cinquième Commission pour examen.

Dans le cas présent, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte de déroger aux dispositions de l'article 40 du règlement intérieur, selon lesquelles une réunion du Bureau est nécessaire pour qu'il recommande l'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Puis-je également considérer que l'Assemblée souhaite inscrire à l'ordre du jour une question additionnelle qui s'intitule "Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental" et renvoyer cette question à la Cinquième Commission pour examen?

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Le Président de la Cinquième Commission sera informé de la décision que nous venons de prendre.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE : PROJET DE RESOLUTION (A/45/L.48/Rev.1)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Nous allons maintenant examiner la question de l'assistance d'urgence en faveur du Bangladesh. A cet égard, un projet de résolution intitulé "Assistance au Bangladesh frappé par un cyclone dévastateur" a été distribué sous la cote A/45/L.48/Rev.1.

L'Assemblée examinera également à sa prochaine séance, au titre du point 86 de l'ordre du jour, la question d'une assistance spéciale d'urgence en faveur de Haïti. A cet égard, un projet de résolution intitulé "Assistance spéciale d'urgence en faveur de Haïti" sera présenté et distribué incessamment.

Nous allons maintenant prendre une décision sur le projet de résolution contenu dans le document \(\lambda/45/L.48/\)Rev.1. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution \(\lambda/45/L.48/\)Rev.1?

Le projet de résolution A/45/L.48/Rev.1 est adopté (résolution 45/263)

M. AHMED (Bangladesh) (interprétation de l'anglais): C'est avec un profond sentiment de gratitude que je prends la parole. En cette heure d'affliction, la délégation du Bangladesh est très touchée par les témoignages de solidarité que l'Assemblée a exprimés à l'égard de mes compatriotes frappés par cette épreuve. Je tiens à remercier, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, toutes les délégations qui ont adopté à l'unanimité cette résolution, à laquelle nous attachons la plus haute importance.

La tragédie humaine causée par le pire cyclone que nous ayous count de mémoire d'homme a été immense. Elle se solde par plus de 140 000 morts, bilan qui peut s'avérer plus lourd encore à mesure que nous parviennent les derniers

M. Ahmed (Bangladesh)

chiffres des régions les plus reculées de notre pays. On dénombre beaucoup plus encore de sans-abri, une dizaine de millions d'habitants au moins ayant été affectés par la catastrophe. Dans de nombreuses régions, les infrastructures ont été totalement détruites, tandis que les récoltes sur pied, qui s'annonçaient exceptionnelles, ont été emportées par les eaux. Les installations de télécommunications ont subi de graves dégâts.

Le Gouvernement du Premier Ministre Khaleda Zia a mobilisé toutes les ressources, personnelles et nationales, dont elle dispose pour faire face à la tâche immense qui se présente à nous. Vous êtes bien conscients des contraintes nombreuses et variées dont souffre le Bangladesh. Seuls, nous ne pouvons faire face à nos besoins actuels. Nous avons besoin de vos prières, de votre appui, de votre compréhension. C'est pourquoi notre Premier Ministre a lancé son appel à la communauté internationale pour lui demander son aide.

Une liste détaillée a déjà été préparée pour les secours immédiats, les opérations de relèvement à court terme et de reconstruction à long terme. L'évaluation préliminaire montre que les besoins d'assistance et de réhabilitation complémentaire s'élèvent à 1,4 milliard de dollars.

Le Secrétaire général a déjà pris un certain nombre de mesures dont nous lui sommes très reconnaissants. Il a lancé un appel à l'aide mondial et il a en outre participé à l'organisation d'une visite dans la région touchée de M. M'Hamed Essaafi, Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe. Ce dernier, ainsi que ses collègues de l'UNDRO s'acquittent de leur tâche de la façon la plus remarquable. Un certain nombre d'institutions spécialisées ont commencé à participer très activement at constructivement à ces opérations.

L'adoption de cette résolution importante par l'Assemblée renforcera nos efforts sans aucun doute. Nous espérons que cela servira positivement de catalyseur pour les efforts globaux d'assistance au Bangladesh.

Nombreux sont ceux qui ont répondu à notre appel et beaucoup d'autres encore répondent maintenant, avec la plus grande générosité. Il s'agit d'Etats, de Gouvernements, d'organisations non gouvernementales, de religieux et religieuses, d'écoliers, et même de simples passants dans la rue. Ils viennent de près ou de loin. Des collègues diplomates de New York m'ont écrit des lettres personnelles pour me dire qu'ils sont profondèment bouleversés. Beaucoup d'entre eux m'ont exprimé en personne leurs condoléances. Nous ne pouvons pas les remercier tous individuellement et je les prie de nous en excuser, mais les expressions de solidarité nous donneront la force et le courage de surmonter cette crise. Avec votre aide, votre compréhension et vos prières, Monsieur, et avec l'appui de nos frères et soeurs de la communauté internationale, nous vaincrons!

Comme vous le savez, nos besoins sont grands. Nous espérons pouvoir compter sur une aide suffisante. Nous vivons une époque d'unité mondiale et l'un des moyens de la démontrer est lorsque la douleur de certains est partagée par tous afin que lorsque cette souffrance est allégée, tous puissent partager la satisfaction qui en découle. Une fois encore, nous vous remercions Monsieur, d'avoir adopté cette résolution, ainsi que les delégations qui sont ici présentes.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée a terminé cette phase de son examen du point 86 de l'ordre du jour.

POINT 117 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

- a) Rapport du Secrétaire général (A/45/714)
- b) Lettre du Ghana (A/45/991)
- c) Lettre du Luxembourg (A/45/999)
- d) Lettre du Danemark, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède (A/45/1001)
- e) Projet de résolution (A/45/L.49)

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant reprendre son examen du point 117, intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies".

Vous vous souviendrez que lors de notre 73e séance plénière, qui s'est tenue le lundi 29 avril, j'ai informé l'Assemblée que les membres se réuniraient en consultations officieuses sur la question de la restructuration et de la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social afin de préparer une résolution sur une base très large. Vous vous souviendrez également qu'à notre 74e séance plénière, tenue le vendredi 3 mai, j'ai également informé l'Assemblée de ce que les consultations se poursuivaient.

Je suis heureux de vous informer maintenant que les consultations officieuses ont été menées à bien et qu'un projet de résolution a été distribué ce matin sous la cote A/45/L.49. A cet égard, je voudrais vous indiquer que ce point a été inclus à l'ordre du jour de ce matin à la requête de plusieurs délégations qui ont demandé que le projet de résolution soit examiné et fasse l'objet d'une décision à cette réunion.

Par équité pour tous, je voudrais vous consulter avant de débattre du projet de résolution dont nous sommes saisis et de prendre une décision à son sujet. Je voudrais citer l'article 78 du Règlement intérieur eu égard aux propositions présentées à l'Assemblée :

"En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix, à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance..."

Puisque les membres souhaitent régler cette question très rapidement, je vous prie de bien vouloir accéder à cette requête visant à examiner le projet de résolution qui figure dans le document A/45/L.49 et à prendre une décision à son sujet, bien que ledit document n'ait été distribué que ce matin.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de Fidji qui va présenter le projet de résolution A/45/L.49.

M. THOMPSON (Fidji) (interprétation de l'anglais): En ma qualité de Vice-Président de l'Assemblée générale et Président des consultations officieuses, j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution intitulé "Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes" qui figure dans le document A/45/L.49.

Je dois vous signaler que dans le texte français, il y a une coquille au paragraphe 6 2) de la page 7, au sujet de la composition du Conseil économique et social. La phrase "quarante-septième session de l'Assemblée générale" dans le texte anglais de cet alinéa est correcte et doit donc être suivie par toutes les langues.

Le projet de résolution est le fruit de plusieurs semaines de travail assidu de la part des nombreux Etats membres qui ont contribué à sa formulation. Le débat à ce sujet a commencé le mardi 16 avril, au moment où le Président de l'Assemblé générale a entrepris des consultations officieuses

M. Thompson (Fidji)

sur le point 117 de l'ordre du jour pour préparer la reprise des séances de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale qui devait commencer le 29 avril. Par la suite, le Président m'a chargé de procéder à ces consultations officieuses en son nom.

La première série de consultations que j'ai presidées a commencé le jeudi 18 avril. Depuis lors, des consultations officieuses ont été tenues sur une base quotidienne car les délégations ont essayé dès le départ de s'entendre sur un texte qui pourrait être adopté à la reprise de la session convoquée expressément à cette fin. Malheureusement, étant donné la complexité des questions sous examen, il n'a pas été possible de mener à bien nos travaux rapidement. Néanmoins, je crois que le sursis qui nous a été accordé a été bien utilisé et que le texte présenté à l'Assemblée est un produit digne d'éloge, encore qu'il découle d'une longue expérience.

Au début des consultations, les délégations concernées ont accepté ma suggestion d'utiliser les propositions présentées par le Groupe des 77 comme base de travail. Ces propositions figurent dans le document A/45/991. Par la suite, a Communauté européenne et les pays nordiques ont également présenté des propositions écrites qui figurent respectivement dans les documents A/45/999 et A/45/1001.

Au cours de nos consultations, d'autres délégations ont fourni des documents informels et je tiens à souligner à cet égard la contribution qu'ont apportée l'Australie et le Japon. En outre, un certain nombre d'autres délégations ont également participé activement à modifier le texte convenu de la résolution dont les membres sont saisis. Le texte final emprunte beaucoup aux propositions originales du Groupe des 77 et reflète aussi, par conséquent, les efforts combinés d'un large éventail d'Etats Membres.

Je crois que le projet dont est saisie l'Assemblée représente un pas important pour le processus de revitalisation et de restructuration des secteurs économique et social et des secteurs connexes de l'Organisation. Le projet de résolution contient des recommandations significatives sur l'organisation et les méthodes de travail du Conseil économique et social qui, si elles sont pleinement et efficacement mises en oeuvre, devraient contribuer à aider le Conseil à jouer le rôle qui lui est imparti par la Charte. Le projet de résolution identifie les questions à traiter à l'avenir et fixe un calendrier à cet effet. Il contient des arrangements soigneusement mis au point pour que, par des examens réguliers, l'on puisse s'assurer que le cours prescrit est bien suivi. Avant tout, il reconnaît que la revitalisation et la restructuration constituent un processus non seulement nécessaire mais aussi de longue haleine qui nécessitera la participation continue et active des délégations comme du Secrétariat.

Je tiens à remercier toutes les délégations qui ont participé à ces consultations pour la courtoisie inlassable dont elles ont fait preuve à tout moment à mon égard, ainsi que le personnel du Secrétariat pour le précieux appui et les conseils dont il nous a fait bénéficier. Au nom des Etats membres qui ont participé aux consultations officieuses, j'ai l'honneur de recommander à l'Assemblée l'adoption du projet de résolution A/45/L.49.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je félicite le représentant de Fidji d'avoir mené à bien les consultations qu'il a dirigées avec tant de compétence.

Le Président

L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/45/L.49. Puis-je considérer que l'Assemblée désire adopter le projet de résolution A/45/L.49?

Le projet de résolution A/45/L.49 est adopté (résolution 45/264).

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Puis-je rappeler aux délégations que, conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites de leur place par les délégations.

Je donnerai maintenant la parole aux représentants qui désirent expliquer leur vote. Je donne d'abord la parole au représentant du Ghana, qui s'adressera à l'Assemblée au nom du Groupe des 77.

M. KUFUOR (Ghana) (interprétation de l'anglais): Le Groupe des 77 se félicite de l'adoption par consensus du projet de résolution A/45/L.49 sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Le Groupe des 77 a pris l'initiative de présenter des propositions à ce sujet parce qu'il était pleinement conscient de la nécessité de restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes pour la mettre mieux en mesure de répondre aux défis et objectifs du développement des années 1990 et au-delà, tels que définis dans la Stratégie internationale du développement dans le cadre de la quatrième Décennie du développement des Nations Unies, dans la Déclaration sur la coopération économique internationale, notamment la revitalisation de la croissance économique et du développement des pays en développement, contenus dans la résolution S-18/3 de l'Assemblée générale et d'autres résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ainsi que dans la Charte.

Le consensus que nous avons réalisé aujourd'hui a été rendu possible par l'accord général sur le fait qu'il faut considérer cette entreprise comme un processus qui nécessite une approche graduelle. Lors de la reprise de la présente session, l'Assemblée générale s'est donc attachée aux mesures de restructuration et de revitalisation du Conseil économique et social. D'importantes décisions ont été prises en ce qui concerne l'organisation et les procédures d'établissement des rapports du Conseil qui devraient mieux lui

M. Kufuor (Ghana)

donner conscience de ses buts et orientations afin de lui permettre de s'acquitter efficacement et effectivement des obligations qui lui incombent aux termes de la Charte et de ses autres responsabilités.

Au cours de la quarante-sixième session, l'Assemblée générale portera son attention sur l'examen du mécanisme subsidiaire dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Le Groupe des 77 espère que le même esprit constructif qui a caractérisé les délibérations à la reprise de la présente session marqueront l'examen de cette question par l'Assemblée. D'autres mesures de ce processus comprendront une reprise de la quarante-septième session afin d'étudier la composition du Conseil, d'examiner la complémentarité entre les travaux du Conseil et ceux de l'Assemblée générale à la quarante-septième session. Un examen général sera entrepris à la quarante-huitième session. Ce faisant, nous devrons nous inspirer des principes fondamentaux dont nous avons convenu pour que les mesures que nous adoptons dans l'ensemble du processus soient bien axées, cohérentes et logiques.

A cet égard, il est important de souligner que le Groupe des 77 conçoit le processus de restructuration comme une responsabilité essentiellement intergouvernementale et que c'est dans ce contexte qu'il faut le poursuivre. Nous tenons aussi à souligner que le principe de la représentation géographique équitable, sur la base duquel la composition des divers organismes et organes est déterminée, devra toujours être respecté.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de rendre hommage à M. Winston Thompson, dont les conseils judicieux et compétents au cours de nos délibérations nous ont permis d'aboutix aux résultats dont tous les membres présents se réjouissent. Tout au long de négociations ardues et pénibles, il s'est montré extrêmement patient et compréhensif, et nous lui sommes, certes, très reconnaissants. Nous tenons aussi à remercier nos partenaires pour la coopération et la compréhension dont ils ont fait preuve, et nous espérons que nos efforts ultérieurs seront tout aussi gratifiants et couronnés de succès.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède, qui s'adressera à l'Assemblée au nom des pays nordiques.

- 14 -

M. ELIASSON (Suède) (interprétation de l'anglais): Pendant les quelques dernières semaines, nous avons suivi ensemble un long processus de négociation approfondi. Tous les pays et groupes ont apporté d'utiles contributions à ce processus. Des propositions constructives et un désir général de coopérer dans l'esprit d'un objectif commun et dans une atmosphère de compromis ont permis à la reprise de la présente session de l'Assemblée générale de convenir d'un programme substantiel de réformes. Les pays nordiques tiennent à rendre un hommage cordial et sincère à leur Président, M. Winston Thompson, pour les efforts patients et inlassables qu'il a déployés lors des consultations officieuses.

Le document dont est saisie l'Assemblée contient un nombre d'éléments importants qui pourraient avoir de grandes conséquences pour les Nations Unies. A première vue, le document permet de conclure que, pour la première fois peut-être, des changements substantiels vont être introduits dans les travaux des Nations Unies dans les domaines économique et social. C'est pourquoi les pays nordiques appuient pleinement le programme de réformes que les Membres viennent d'adopter aujourd'hui.

Les pays nordiques apprécient notamment les mesures de restructuration et de revitalisation du Conseil économique et social. Ces mesures feraient du Conseil un centre essentiel et vigoureux où se déploieraient les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social. Les mesures traitant des secteurs de coordination et de haut niveau de la session de fond du Conseil économique et social revêtent une importance particulière. Nous sommes persuadés que de telles mesures pourraient contribuer à rendre plus significatifs et plus pertinents les débats du Conseil en exerçant une véritable incidence sur l'évolution de la situation.

Il pourrait également aboutir à une meilleure cohérence dans le système des Nations Unies qui en a grand besoin.

Il faut maintenant que nous poursuivions nos efforts pour garantir que les mesures de réforme du Conseil dont nous avons convenu sont effectivement appliquées. Dès cette année, nous devrons prendre des mesures pour nous assurer que le nouveau Conseil que nous sommes en train de créer fonctionnera comme il convient dès le début de 1992.

M. Eliasson (Suède)

Les pays nordiques ont constamment soutenu que nous devrions nous lancer dans un processus de réforme à long terme des Nations Unies, qui, outre un certain nombre de mesures de réforme immédiates, doit avoir une perspective plus large et un ordre du jour plus précis en ce qui concerne la mise au point des réformes futures. On aurait peut-être pu énoncer cela plus clairement dans le document dont est saisie l'Assemblée.

Il est toutefois clair que les réformes envisagées du Conseil économique et social ne suffisent pas. Elles ne peuvent non plus être considérées isolément. Les travaux des organes subsidiaires du Conseil et de l'Assemblée générale doivent être valorisés par des mesures réformatrices appropriées. Les travaux de l'Assemblée générale doivent également être mis en relief de manière qu'ils puissent avoir un impact politique réel. Les pays nordiques accordent donc une grande importance aux études qu'on se propose de mener relativement aux organes subsidiaires et à la complémentarité entre le Conseil et l'Assemblée générale. Si ces études ne donnent pas lieu à l'application de mesures réformatrices concrètes, le processus de réforme ne donnera que des résultats limités.

Les pays nordiques sont persuadés que le processus continu de réforme donnera d'autres résultats importants si nos travaux se poursuivent dans l'esprit positif et constructif qui a caractérisé ces séances. D'importants résultats doivent également être obtenus à l'avenir si nous voulons mettre au point un instrument efficace, reposant sur des bases suffisamment solides qui réponde aux attentes du monde et nous permette d'atteindre nos objectifs communs - lutte contre la pauvreté, solution d'autres problèmes fondamentaux de développement et gestion de l'interdépendance globale croissante.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que les pays nordiques sont disposés à participer activement et constructivement au processus de réforme que l'on met maintenant en marche. Nous serions heureux de pouvoir appuyer, dans le cadre de l'Assemblée, d'autres mesures concrètes de réforme, visant à renforcer le rôle des Nations Unies dans les domaines économique et social.

M. LAYROY (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : La résolution qui vient d'être adoptée par
l'Assemblée générale ne peut être considérée comme banale. Il s'agit en fait,
de l'application pratique des décisions consensuelles relatives aux moyens de
mettre en oeuvre les mesures prises à la dix-huitième session extraordinaire
de l'Assemblée générale en ce qui concerne le développement économique. Les
négociations ont mis en lumière différentes méthodes en vue de régler un
certain nombre de problèmes examinés le mois dernier, y compris des problèmes
politiquement délicats. Il importe de noter que, aux moments critiques,
toutes les délégations ont fait preuve de volonté politique et se sont
montrées désireuses de coopérer de manière constructive, ce qui a, en fin de
compte, permis le succès des négociations. Nous nous félicitons des

contributions apportées par toutes les délégations, surtout de celle des membres du Groupe des 77, qui non seulement sont à l'origine de cette mesure, mais qui ont aussi présenté des documents intéressants sur lesquels l'attention s'est concentrée durant les négociations. J'aimerais souligner, en particulier, la contribution personnelle remarquable apportée aux consultations officieuses par l'Ambassadeur Thompson, Représentant permanent de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le document adopté aujourd'hui comprend un ensemble cohérent de mesures dont la mise en oeuvre rehaussera réellement l'importance des activités sociales et économiques de l'Organisation des Nations Unies et déterminera le nouveau rôle de celle-ci dans le dialogue économique multilatéral. Nous prenons note avec satisfaction que dans le cadre des travaux qu'il doit mener à bien lors de la reprise de sa session, le Conseil économique et social s'efforcera de venir à bout des particularités sectorielles de problèmes des Nations Unies dans les domaines économique, social et humanitaire. Le Conseil économique et social doit veiller à faire la synthèse des résultats des travaux des organes et secteurs particuliers dans les recommandations politiques qu'il présentera à l'Assemblée générale.

Il importe aussi que cette stratégie qui consiste à prendre d'autres mesures dans le cadre de la poursuite des réformes soit menée à bien. A notre avis, l'application graduelle de ces mesures doit s'intégrer dans un processus plus large de réforme de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble et du système des institutions spécialisées.

Nous coopérerons de faço constructive avec tous les pays pour veiller à ce que ce processus soit fondé sur l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies et qu'il favorise la réalisation de son potentiel, loin d'être épuisé à l'heure actuelle. Les accords auxquels nous sommes parvenus nous fournissent une bonne base pour la réalisation de progrès à l'avenir, et la délégation soviétique est disposée à appuyer tous autres efforts tentés pour améliorer les activités sociales et économiques de l'Organisation des Nations Unies en vue d'accroître son efficacité et son adaptation aux nouvelles réalités politiques et économiques.

M. FEYDER (Luxembourg) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de la Communauté européenne et de ses 12 Etats membres et de faire la déclaration suivante, qui sera rendue disponible dans quelques instants dans cette salle.

La Communauté européenne et ses Etats membres se félicitent du résultat important obtenu à l'issue des travaux qui ent été menés ces dernières semaines sur la question de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social. Ce résultat se retrouve dans le document annexé à la résolution que l'Assemblée vient d'adopter par consensus.

C'est la première fois dans l'histoire des Nations Unies qu'il devient ainsi possible de procéder à un ensemble de réformes permettant d'organiser de façon plus utile, plus rationnelle et plus efficace nos travaux dans les domaines économique et social. L'ONU devrait être désormais mieux en mesure de s'acquitter de ses importantes responsabilités présentes et futures dans ces domaines.

Les réformes convenues impliquent une réorganisation en profondeur des travaux du Conseil économique et social. Elles comportent également une structuration plus cohérente et plus rationnelle ainsi qu'une préparation plus prometteuse de ceux-ci.

Mais l'accord conclu va au-delà d'une décision sur une série de mesures de nature essentiellement organisationnelle. Tout d'abord, il repose également sur un ensemble de principes, d'orientations et d'objectifs.

Ceux-ci précisent l'esprit et les fondements sur la base desquels l'action de réforme est entreprise et posent des jalons importants pour une poursuite organisée de celle-ci.

La Communauté européenne et ses 12 Etats membres considèrent, dans ce contexte, qu'il est important que tous soient d'accord pour admettre que cette action de réforme est à mener au cours d'un processus de restructuration et de revitalisation continu. Ce processus organisé est appelé à renforcer la transparence, la flexibilité et l'adaptabilité de l'Organisation et, partant aussi, sa force de coordination. La voie ainsi choisie devrait également nous conduire à assurer progressivement une participation effective à nos travaux de tous les acteurs de la vie économique et sociale réelle, gouvernementaux et non gouvernementaux, y compris les organisations d'intégration économique régionale.

M. Feyder (Luxembourg)

De même, il a été essentiel, aux yeux des Douze, qu'un calendrier et des critères précis pour les travaux futurs ont pu être établis. Ceci doit nous conduire à examiner, dès la prochaine Assemblée générale, les organes subsidiaires du Conseil économique et social. La Communauté européenne et ses 12 Etats membres sont décidés à lancer les travaux préparatoires nécessaires au cours des prochaines semaines.

Ce calendrier porte également sur les travaux relatifs à la complémentarité entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social qui sont à mener à l'Assemblée générale de l'année prochaine.

La composition du Conseil économique et social sera réexaminée lors d'une reprise des travaux de cette Assemblée. Il a été convenu de même de procéder à une réforme des structures du Secrétariat. Enfin, une révision générale des mesures adoptées aura lieu lors de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale.

Pour la Communauté européenne et ses 12 Etats membres, le succès ainsi obtenu a également une signification politique plus vaste. Il confirme tout d'abord l'excellent climat de coopération qui existe entre les Etats membres dans les domaines économique et social. Il confirme en outre que c'est sur la base du consensus que des progrès réels peuvent être obtenus et non pas par le renforcement stérile de majorités. Il souligne la volonté politique unanime de faire des Nations Unies un instrument de discussion et d'action plus efficace. Il montre par ailleurs que les Etats membres, loin de se laisser intimider par certains échecs du passé, ont su tirer les leçons de ceux-ci. C'est ainsi également que nous interprétons l'approche suivie, qui consiste à se donner des objectifs plus réalistes dans l'immédiat tout en situant l'action entreprise dans un processus continu.

Convaincus de l'importance de la mission que les Nations Unies ont à accomplir dans les domaines économique et social, les Douze ont entamé les travaux préparatoires pour cet exercice dès le mois de janvier dernier et ont pris part à un nombre considérable de réunions informelles. Ils ont pu contribuer de façon significative au résultat obtenu, d'abord en mettant à la disposition des délégations un document qui a reflété la position des Douze, ensuite en participant activement aux négociations menées. Nous nous réjouissons que plusieurs de nos propositions aient pu être intégrées dans le document adopté.

Les Douze tionnent à remercier toutes les délégations qui ont rendu ce succès possible. Ils soulignent le mérite particulier qui revient au Groupe des 77, qui a pris l'initiative de cette action de réforme en décembre dernier et qui a joué un rôle clef dans la négociation. Nous voulons exprimer notre gratitude en particulier à l'égard de l'Ambassadeur Awoonor et de M. Kufuor du Ghana, ainsi qu'à l'égard de l'Ambassadeur Umer du Pakistan, qui ont exprimé les positions de ce groupe avec compétence et dans un esprit toujours constructif.

Nos remerciements particuliers s'adressent à l'Ambassadeur Thompson, des Fidji, qui, au cours des quatre semaines écoulées, a conduit les négociations avec un talent, une patience et une sérénité qui nous ont tous impressionnés. Hommage doit également être rendu à tous ceux qui ont montré un intérêt plus particulier pour ce travail complexe et qui par leur imagination ont contribué à surmonter les difficultés rencontrées.

L'accord intervenu aujourd'hui est de nature à renforcer l'esprit de réforme plus général qui existe aux Nations Unies. Il met en évidence, tout en la renforçant, la confiance accrue des Etats Membres dans l'adaptabilité, la vitalité et le dynamisme de l'Organisation des Nations Unies, en d'autres termes, dans sa capacité à faire face aux défis présents et futurs.

M. SEZAKI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation tient à s'associer aux orateurs précédents et faire part de sa gratitude en ce qui concerne la résolution que nous venons d'adopter. Cette résolution est le fruit des négociations longues et ardues entre les membres du Conseil, preuve de l'importance que nous lui attachions tous. En fait, en adoptant la résolution, nous nous sommes attelés une fois de plus à la tâche immense de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

La tâche qui nous attend est pleine de défis. Le résultat de cette session d'engagement n'est que le premier pas dans la voie d'un processus qui sera long. La tenue d'une session récapitulative du Conseil économique et social est une réalisation importante, mais nous ne pourrons en tirer pleinement parti si les autres arrangements existant dans ce domaine restent les mêmes à l'avenir. En premier lieu, nous devons poursuivre avec vigueur la rationalisation des travaux du Conseil économique et social. Sans simplification de l'ordre du jour du Conseil, les nouveaux arrangements ne feront qu'alourdir davantage ses travaux et ne contribueront pas à l'efficacité avec laquelle nous voudrions les voir se réaliser.

En second lieu, les organes subsidiaires s'occupant des questions économiques et sociales et des questions connexes ainsi que leur façon de faire rapport sur leurs activités constituent un autre domaine dans lequel une restructuration importante s'impose. A cet égard, les activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) doivent être examinées, en particulier en ce qui concerne leur lien avec celles de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Les travaux de l'Assemblée générale, notamment ceux des Deuxième et Troisième Commissions, doivent être examinés afin d'éviter les doubles emplois et d'en rationaliser la procédure.

Bien que le processus de réforme soit de nature intergouvernementale, le Secrétariat n'en a pas moins la responsabilité d'accomplir sa tâche le plus efficacement possible. Le Secrétariat ne devrait pas adopter une attitude attentiste mais poursuivre vigoureusement sa tâche conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 41/213.

Au cours des négociations, ma délégation a notamment mis l'accent sur l'importance qu'il y a à tenir les sessions du Conseil économique et social à New York, ainsi que sur la question de la redistribution des sièges au Conseil. Nous espérons que ces questions seront examinées sérieusement à l'avenir.

Je ne saurais terminer ma déclaration sans rendre vivement hommage à l'Ambassadeur Thompson de Fidji, sans les efforts et la persévérance duquel nous ne serions jamais parvenus à un accord. L'Ambassadeur Thompson mérite d'être particulièrement remercié.

M. MARKS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais):

C'est pour moi un grand privilège et un grand honneur de prondre la parole sur cette question aujourd'hui au nom de la délégation des Etats-Unis, du

Gouvernement des Etats-Unis et de 200 millions d'Américains et plus qui ont l'honneur et le privilège d'être les citoyens du pays hôte de l'Organisation des Nations Unies. C'est un honneur pour moi et pour mes collègues

d'intervenir aujourd'hui au sujet de la résolution que nous venons d'adopter, résolution qui représente plusieurs semaines de travail intensif mais sérieux, et de féliciter tous les membres de la qualité de cette résolution et de celle des progrès que nous avons réalisés et du travail que nous avons accompli. Ce travail a été empreint d'un esprit de compromis et de coopération et s'est de lougée.

M. Marks (Etats-Unis)

Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour signaler on particulier et avec une profonde reconnaissance la maîtrise avec laquelle S. E. l'Ambassadeur de Fidji, l'Honorable Winston Thompson, a assuré la direction de nos travaux et de notre groupe. Sans sa sagesse et ses efforts personnels, nous ne serions jamais arrivés à ce résultat dans ce laps de temps.

Comme tant d'autres, ma délégation a estimé d'emblée que cette année nous donnait l'occasion de faire un pas en avant modeste mais très réel. Et c'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons réussi quelque chose qui aura un vaste impact sur l'avenir. Comme on l 1 fait remarquer, nous voyons là la première étape d'un important processus Quant à la résolution, hormis ses vertus propres, elle est de nature, pensons-nous, à donner une impulsion décisive à ce processus.

Comme déjà indiqué, ma délégation estime que d'une certaine façon, même si cette résolution ne vise que des objectifs modestes, ceux-ci n'en sont pas moins importants tant par leur valeur intrinsèque que par leur modestie même. Nous avons délibérément décidé de nous concentrer sur ce qui constitue le coeur de la question de la réforme des activités économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies : le Conseil économique et social lui-même. En concentrant notre attention sur cet organe, nous avons été en mesure de nous entendre sur les réformes qui auront de profondes conséquences pour les activités futures de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

Nous avons convenu plus particulièrement d'importants changements à apporter à l'organisation des sessions du Conseil. Il s'agit de changements importants, porteurs d'apoir pour l'avenir. Ils créent aussi de nouvelles responsabilités. La risolution crée de nouvelles responsabilités pour les délégations, notamment en ce qui concerne leur attitude au sein de ce conseil réorganisé pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Elle donne également de nouvelles responsabilités au secrétariat, tant du point de vue des changements que le secrétariat doit apporter en son sein que des changements dont nous ne sommes pas encore sûrs car le secrétariat dovra évoluer en fonction des changements du Conseil.

La résolution a également des répercussions importantes pour les organes subsidiaires du Conseil. Nous avons pris l'engagement de nous en occuper prochainement.

De même qu'elle des répercussions sur le socrétariet - changements quant à son niveau de travail, son organisation et son calendrier -, la résolution aura aussi, dans un proche a enir, des répercussions sur l'Assemblée générale.

Néanmoins, nous espérons et nous croyons que les changements envisagés dans la résolution produiront le résultat que nous escomptons tous : une Organisation des Nations Unies mieux organisée, plus efficace et plus efficiente dans les domaines économique et social.

De l'avis de ma délégation, la résolution apporte des changements concrets dans l'organisation et la procédure des sessions du Conseil économique et social. Ces changements sont réels.

De nombi uses délégations se sont également préoccupées de la question des principes devant régir les changements que nous avons apportés aujourd'hui ainsi que les changements futurs. Nous avons beaucoup parlé de l'organisation et de l'élaboration de cet ensemble de principes, dans lesquels nous avons tous confiance. Nous espérons en particulier qu'à l'avenir ces principes quideront notre travail de réforme en marge de toute idéologie politique et de tout esprit partisan dépassé, et qu'ils nous feront aboutir à une Organisation des Hations Unies mieux organisée, plus efficace et plus efficiente dans les domaines économique et sociel.

Mme FREUDENSCHUSS-REICHL (Autriche) (interprétation de l'anglais) :
Ma délégation attache une grande importance au travail de l'Organisation des
Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines
connexes. Il nous importe donc de voir rehausser l'efficacité et l'efficience
du travail des Nations Unies dans ces domaines.

Pour ma délégation, la résolution que nous venons d'adopter représente une étape extrêmement concrète et positive dans le processus de restructuration et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans ces domaines.

Je voudrais ajouter que de sa participation à ce laborieux processus de consultations officieuses ma délégation a tiré une expérience très enrichissante en raison de la contribution positive qu'y ont apportée tous les partenaires, de l'esprit de compromis qui a régné et qui nous a permis d'arriver à des solutions de consensus, et enfin, mais pas moins important, du leadership de l'Ambassadeur Thompson, Représentant permanent de Pidji, qui a présidé ces consultations officieuses.

Ma délégation entend continuer d'oeuvrer, de façon constructive et créatrice, à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

M. ZHANG Yesui (Chine) (interprétation du chinois): La délégation chinoise se félicite de l'adoption par consensus du projet de résolution A/45/L.49. C'est là, croyons-nous, une importante étape dans le processus de restructuration et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Nous espérons que le nouveau Conseil économique et social et les réformes prescrites seront effectivement mis en oeuvre et qu'ils conduiront aux résultats souhaités.

La délégation chinoise à toujours appuyé activement les réformes de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Selon nous, l'objectif de ces réformes est d'améliorer l'efficacité des Nations Unies, afin que l'Organisation puisse mieux répondre à la nécessité d'une coopération internationale dans le domaine économique, et plus particulièrement aux besoins de développement des pays en développement.

Nous croyons que la réforme apportée à l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social est une question extrêmement complexe impliquant de nombreux problèmes complémentaires liés les uns aux autres. Elle couvre pour ainsi dire tous les aspects des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Par conséquent, elle doit se faire pas à pas, sans précipitation. Nous ne devons rien faire à la hâte, sous peine de ne pas arriver aux résultats souhaités. Nous nous félicitons que la résolution adoptée à l'instant par consensus reflète pour l'essentiel cette approche.

Nous croyons que la résolution représente une excellente base de réforme des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Aussi pensons-nous qu'il convient d'obtenir les vues de diverses parties sur toute mesure importante et que lesdites mesures doivent être adoptées par consensus.

Avant de terminer, je tiens, au nom de la délégation chinoise, à remercier tout particulièrement le Représentant permanent de Fidji de son excellent travail au cours des consultations officieuses. Son expérience et son habileté d'elomatique joints à sa patience tout au long du processus ont beaucoup contribué au progrès des consultations. Je tiens aussi à remercier de leur concours tous les pays et tous les groupes de pays qui ont participé aux consultations officieuses.

M. Zhang Yesui (Chine)

Nous remercions notamment le Groupe des 77 - qui représente en réalité 128 pays - de ses efforts et de ses contributions exceptionnels.

Nous espérons que l'esprit de coopération constructive qui a caractérisé ce processus animera également le processus de réforme à venir.

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé son examen du point 117 de l'ordre du jour.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le <u>PRESIDENT</u> (interprétation de l'anglais): A sa prochaine seance plénière, qui aura lieu le jeudi 16 mai, l'Assemblée générale examinera le rapport de la Cinquième Commission sur le point 157 de l'ordre du jour, intitulé "Financement de la mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)". Elle examinera également, au titre du point 86, "Assistance économique spéciale et secours en cas de catastrophe", un projet de résolution sur une aide d'urgence à Haïti.

La séance est levée à 11 h 50.

